Date: 17.03.2015

Le Nouvelliste

Le Nouvelliste S.A.
1950 Sion
027/ 329 75 11
www.lenouvelliste.ch

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 39'200
Parution: 6x/semaine

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

N° de thème: 999.099
N° d'abonnement: 1095432
Page: 3
Surface: 59'653 mm²

L'Etat rechigne à contacter les victimes

PLACEMENTS FORCÉS Le bureau du Parlement a refusé l'urgence d'un postulat sur les victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance; la passivité d'Esther Waeber-Kalbermatten est montrée du doigt.

CHRISTINE SAVIOZ

Il ne reste qu'un peu plus de trois mois aux 20 000 personnes victimes de placements forcés en Suisse pour demander réparation auprès du fonds national créé dans ce but. En Valais, les victimes peinent à faire le pas pour réclamer des indemnités pour avoir subi des mesures de coercition à des fins d'assistance jusqu'en 1981.

Le canton en compte près de 700. Or, l'Etat du Valais a inséré quelque 200 000 francs dans le fonds d'aide immédiate constitué d'environ 7 millions. «*Ce serait tout de même dommage que les victimes valaisannes ne puissent pas recevoir ce qui leur est dû*», remarque la députée socialiste Barbara Lanthemann.

La politicienne a ainsi tenté de déposer un postulat urgent au Grand Conseil la semaine dernière pour demander au Conseil d'Etat de contacter les victimes de ces placements forcés. Une urgence balayée par le bureau du Parlement. «*Cela me choque qu'on ne trouve pas d'urgence à ce sujet, alors que le délai est fixé au 30 juin pour les victimes. Il sera trop tard à la prochaine session*», s'insurge Barbara Lanthemann. Difficile pour elle de comprendre les raisons de cet échec. «*Le sort de centaines de personnes victimes de mesures injustes et profondément traumatisantes n'est visiblement pas une priorité pour les responsables du Parlement.*»

Un groupe à créer pour envoyer les courriers!

Du côté du bureau du Grand Conseil, on explique ce rejet par le fait que le postulat doit correspondre à trois critères pour justifier son urgence, soit l'actualité, l'imprévisibilité et la nécessité d'une réaction immédiate. «*Le postulat ne répondait pas à tous les critères, notamment celui de l'imprévisibilité car le sujet est connu depuis longtemps. Nous ne portons pas un jugement de fond sur l'objet pour prendre notre décision mais nous nous basons uniquement sur les trois critères*», précise Nicolas Voide, premier vice-président du Grand Conseil.

Barbara Lanthemann ne peut ainsi que compter désormais sur le gouvernement. «*C'est au département de Mme Waeber-Kalbermatten d'agir. Et c'est possible*», souligne-t-elle en ajoutant qu'une liste des Valaisans concernés existe auprès des Archives cantonales. L'Etat ne veut-il donc pas contacter les victimes pour les inciter à demander réparation? Esther Waeber-Kalbermatten reste évasive. «*C'est très délicat. Les personnes concernées n'ont peut-etre plus envie de remuer le passé. Je vais m'occuper de la question. Je*

ARGUS Medienbeobachtung

Observation des médias
Analyse des médias
Gestion de l'information
Services linguistiques

ARGUS der Presse AG
Rüdigerstrasse 15, case postale, 8027 Zurich
Tél. 044 388 82 00, Fax 044 388 82 01
www.argus.ch

Réf. Argus: 57216200
Coupure Page: 1/3
Rapport Page: 17/55

Date: 17.03.2015

Le Nouvelliste

Le Nouvelliste S.A.
1950 Sion
027/ 329 75 11
www.lenouvelliste.ch

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 39'200
Parution: 6x/semaine

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

N° de thème: 999.099
N° d'abonnement: 1095432
Page: 3
Surface: 59'653 mm²

dois regarder avec la protection des données», nous a-t-elle déclaré.

Du côté du préposé à la protection des données, Sébastien Fanti, «*la situation diffère s'il s'agit de placements administratifs ou pénaux*». Si, pour la deuxième catégorie, il semble impossible de connaître les noms des gens concernés sous peine de contrevenir à la protection des données, il en est tout autrement pour les placements administratifs. Les intéressés peuvent ainsi s'adresser librement à l'archiviste cantonal pour avoir accès à cette liste. «*C'est possible? Alors, je vais le faire et créer un groupe pour m'aider à envoyer des courriers aux victimes. On ne peut pas rester sans agir*», promet Barbara Lanthemann.

Sensibiliser la conseillère d'Etat

La députée socialiste ne compte pas s'arrêter là. Pour tenter de sensibiliser Esther Waeber-Kalbermatten, elle organisera une rencontre entre la conseillère d'Etat et Clément Wieilly, un Fribourgeois victime de placements forcés. «*En tout cas, je suis partant*», souligne Clément Wieilly. Le sexagénaire se bat depuis 2013 pour cette cause. Il a créé l'association Agir pour la dignité aidant les victimes à faire les démarches. «*J'ai moi-même été placé dans ma jeunesse et je sais ce que c'est.*» Il a beaucoup œuvré pour la reconnaissance du statut de victimes des personnes ayant eu le même parcours que lui. «*Je ne peux qu'encourager les gens à entamer ces démarches. Il faut vraiment qu'ils se manifestent!*» Dans le canton de Vaud, sa rencontre avec Pierre-Yves Maillard a permis de faire avancer les choses. Un déclic. «*Aujourd'hui, les victimes sont des dizaines à s'être manifestées*», précise Clément Wieilly. En sera-t-il de même pour le Valais?

«C'est très délicat. Peut-être les victimes n'ont plus envie de remuer le passé.»

ESTHER WAEBER KALBERMATTEN CHEFFE DU DEP. DES AFFAIRES SOCIALES

Date: 17.03.2015

Le Nouvelliste

Le Nouvelliste S.A.
1950 Sion
027/ 329 75 11
www.lenouvelliste.ch

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 39'200
Parution: 6x/semaine

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

N° de thème: 999.099
N° d'abonnement: 1095432
Page: 3
Surface: 59'653 mm²

En Valais, environ 700 enfants ont été placés de force jusqu'en 1981. Ils ont droit à des indemnisations pour le tort causé, mais n'ont que jusqu'à la fin juin pour faire leur demande. KEYSTONE/WALTER STUDER

ARGUS Medienbeobachtung

Observation des médias
Analyse des médias
Gestion de l'information
Services linguistiques

ARGUS der Presse AG
Rüdigerstrasse 15, case postale, 8027 Zurich
Tél. 044 388 82 00, Fax 044 388 82 01
www.argus.ch

Réf. Argus: 57216200
Coupure Page: 3/3
Rapport Page: 19/55

Date: 17.03.2015

Le Nouvelliste

Le Nouvelliste S.A.
1950 Sion
027/ 329 75 11
www.lenouvelliste.ch

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 39'200
Parution: 6x/semaine

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

N° de thème: 999.099
N° d'abonnement: 1095432
Page: 2
Surface: 17'881 mm²

L'ÉDITO

CHRISTINE SAVIOZ JOURNALISTE

Aider les victimes, c'est juste un devoir d'humain

Près de 700 Valaisans ont vécu l'enfer dans leur enfance. Placés de force dans des familles d'accueil ou institutions, ils ont subi des maltraitances. De quel droit des humains ont-ils osé porter atteinte à des êtres sans défense? L'horreur de ces actes a certes été reconnue par la Confédération qui a demandé pardon aux victimes. Cependant, ce mea culpa ne suffira pas à redonner la dignité aux milliers de personnes blessées au plus profond de leur chair – on estime à 20 000 le nombre d'enfants touchés par ces mesures de coercition à des fins d'assistance en Suisse jusqu'en 1981.

Un fonds d'aide immédiate a ainsi été créé pour indemniser les victimes en septembre dernier. Mais les personnes doivent elles-mêmes faire les démarches. Pas simple pour des gens meurtris qui, pour la plupart, ont endossé une solide armure pour survivre après leur enfance piétinée. En demandant l'urgence la semaine dernière au Grand Conseil, la socialiste Barbara Lanthemann espérait inciter le gouvernement à contacter les personnes concernées, avant le 30 juin, dernier délai. Elle a reçu une fin de non-recevoir.

Esther Waeber-Kalbermatten ne semble pas non plus prête à bouger. La cheffe du Département des affaires sociales justifie sa passivité en brandissant la protection des données. Cela part d'un bon sentiment – il est certes déconseillé d'être intrusif avec des personnes qui ont souffert de violation de leur sphère intime, mais ne rien faire équivaut à punir ces victimes une deuxième fois. Cela risque de les conforter dans leur culpabilité et leur sentiment de ne pas être «aimables» («qu'on peut aimer»).

Ne rien faire équivaut à punir ces 20 000 victimes une deuxième fois.

La reconnaissance du statut de victime est indispensable pour alléger leur lourd passé. Margrit Künzli, placée de force dans sa jeunesse, nous l'avait confirmé. Elle a mis du temps

ARGUS Medienbeobachtung

Observation des médias
Analyse des médias
Gestion de l'information
Services linguistiques

ARGUS der Presse AG
Rüdigerstrasse 15, case postale, 8027 Zurich
Tél. 044 388 82 00, Fax 044 388 82 01
www.argus.ch

Réf. Argus: 57216171
Coupure Page: 1/2
Rapport Page: 20/55

Date: 17.03.2015

Le Nouvelliste

Le Nouvelliste S.A.
1950 Sion
027/ 329 75 11
www.lenouvelliste.ch

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 39'200
Parution: 6x/semaine

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

N° de thème: 999.099
N° d'abonnement: 1095432
Page: 2
Surface: 17'881 mm²

pour entamer les démarches d'indemnisation. Mais, un jour, elle a cédé à son besoin viscéral que l'Etat reconnaisse son vécu. *«On m'a volé 42 ans de ma vie. C'est beaucoup quand même»*, nous confiait-elle alors. Oui, c'est beaucoup. C'est trop. Cela n'aurait jamais dû exister. Aider les autres victimes à sortir de leur silence n'est pas une intrusion. C'est juste un devoir.